



Agglomération de La Rochelle : des emplois diversifiés et une offre de services équilibrée

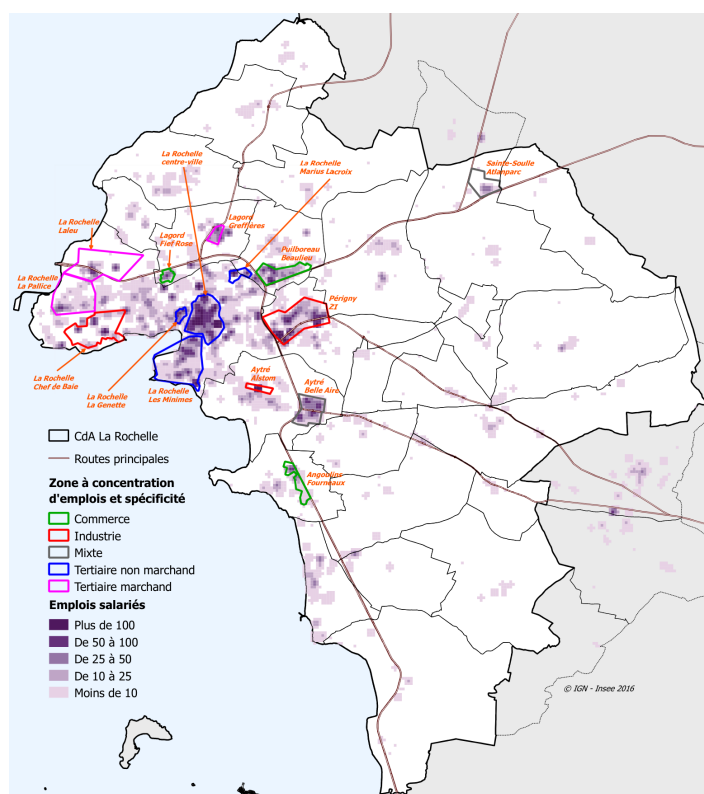
Dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), l'emploi salarié se concentre à La Rochelle et dans sa première couronne (Aytré, Périgny, Puilboreau et Lagord). Les zones d'activités, proches des grands axes routiers, sont facilement accessibles. Le centre-ville de La Rochelle regroupe un emploi de l'agglomération sur cinq. L'emploi administratif domine les quartiers rochelais du centre-ville et des Minimes, tandis que l'industrie est présente à Aytré, Périgny et Chef de Baie. La filière nautique et l'activité portuaire orientent une grande partie de l'économie aux Minimes et à La Pallice. L'économie tertiaire se développe à Lagord. L'offre du grand commerce, conséquente à Puilboreau, est complémentaire de l'offre de proximité. La localisation des principaux équipements et services de la vie courante suit la répartition de la population. Les quartiers de la politique de la ville, davantage exposés à la précarité, sont géographiquement proches des emplois, et globalement assez bien couverts en services publics pour l'emploi et pour l'enfance. L'offre de soins de santé est abondante.

Frédéric Bertaux, Insee

En décembre 2013, 65 900 salariés travaillent dans un établissement implanté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. S'y ajoutent les emplois non salariés qui représentent 12 % des emplois présents sur le territoire. L'offre d'emplois est diversifiée dans la CdA : 29 200 salariés travaillent dans les services marchands (*définitions*), dont 9 500 dans les activités de commerce ; 24 000 salariés occupent des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale (services non marchands) ; l'industrie emploie 8 500 salariés, et la construction 3 900. Seuls 300 salariés travaillent dans l'agriculture. La répartition de l'emploi salarié est similaire à celle observée dans un référentiel d'agglomérations comparables (*méthodologie*). La diversité d'emplois offerts est un atout pour la CdA, confrontée à un vieillissement de sa population active, dû en partie aux difficultés de l'agglomération à retenir ou attirer sur son territoire les ménages les plus jeunes (*pour en savoir plus*).

1 L'emploi salarié est concentré à La Rochelle et dans sa première couronne

Principales zones de concentration de l'emploi dans la CdA de La Rochelle



Sources : Insee, Clap 2012, Sirene 2013, travail de partenariat Insee - CdA La Rochelle

L'emploi salarié se concentre à La Rochelle, dans sa 1^{re} couronne et le long des principaux axes routiers

Fin 2013, 88 % des emplois salariés de la CdA sont concentrés à La Rochelle et dans sa première couronne (Aytré, Périgny, Puilboreau, Lagord), alors que ces communes ne rassemblent que 62 % de la population active résidente. Cette concentration de l'emploi induit d'importants déplacements domicile-travail au sein de la CdA : en moyenne dans les 27 communes de l'agglomération (hors La Rochelle), seul un actif occupé sur cinq travaille dans sa commune de résidence, alors que deux sur trois occupent un emploi dans une autre commune de la CdA (*pour en savoir plus*). La périurbanisation dépasse aussi les limites de l'agglomération, générant des navettes d'actifs avec l'extérieur de la CdA.

Les principales zones de concentration de l'emploi (*méthodologie*) se situent donc à La Rochelle et dans sa première couronne (*figure 1*). Elles sont très souvent proches des grands axes routiers, notamment les zones d'activités économiques (ZAE - *définitions*) telles que Périgny - ZI, Aytré - Belle Aire, Puilboreau - Beaulieu ou Angoulins - Fourneaux, ce qui favorise leur accessibilité. Par ailleurs, le développement récent de la zone d'activités de Sainte-Soulle - Atlanparc témoigne d'une volonté locale de déconcentrer l'emploi ; le coût du foncier, plus abordable en s'éloignant de La Rochelle, favorise le développement de telles zones.

Un emploi salarié sur cinq dans un large centre-ville

Le centre-ville de La Rochelle rassemble la plus forte concentration d'emplois du territoire, entre le parc Charruyer (à l'ouest), le vieux port et la gare (au sud), et la voie ferrée menant au port de commerce (au nord et à l'est). Fin 2012, un emploi salarié sur cinq de la CdA est situé dans cette zone, soit au total 12 550 emplois (*figure 2*). La santé (2 900 emplois) et l'administration publique (2 800 emplois) sont les plus gros pourvoyeurs, grâce au centre hospitalier et aux différentes administrations. L'hébergement et la restauration (1 200 emplois), les activités financières et d'assurance (500 emplois) et les activités immobilières (330 emplois) sont plus présentes dans le centre-ville qu'en moyenne dans l'agglomération. Le commerce (1 200 emplois) offre aussi un volume d'emplois important, et représente 10 % des emplois salariés dans le centre-ville (contre 15 % dans la CdA liés en grande partie aux zones commerciales).

La zone des Minimes, au sud de La Rochelle, est la 2^e plus grande zone de concentration

d'emplois de la commune. Elle englobe 4 840 emplois salariés, fin 2012. La présence d'établissements de l'enseignement supérieur (université, écoles d'ingénieurs et de commerce...) explique sa forte spécificité dans les activités d'enseignement (1 430 emplois), mais l'administration publique est aussi présente avec 700 emplois, dont le siège du Conseil Départemental. La zone englobe aussi le port des Minimes et abrite le plateau nautique. Des activités de services aux entreprises, souvent à forte valeur ajoutée et parfois en lien avec l'université ou la filière nautique, complètent une offre d'emplois majoritairement tertiaire. Contrairement aux ZAE, réservées à l'implantation d'entreprises, le centre-ville et les Minimes concentrent et mélangent population et emploi.

La Rochelle, Périgny et Aytré concentrent 92 % de l'emploi industriel

L'industrie, peu présente dans le centre-ville et aux Minimes, emploie 8 830 salariés dans l'agglomération rochelaise fin 2012, soit 13 % des emplois salariés (contre 11 % dans le référentiel). Un tiers de ces salariés travaillent dans le secteur de la fabrication

de matériels de transport, forte spécificité de la CdA : le ferroviaire (Alstom) et la filière nautique sont emblématiques du territoire. De plus, la filière nautique et l'activité portuaire orientent toute une partie de l'économie tertiaire : les services de transports et d'entreposage offrent 720 emplois salariés dans les zones de Laleu et de La Pallice. Le secteur de la fabrication de matériels de transport a cependant souffert entre 2008 et 2013 (-450 emplois), du fait d'une baisse d'emplois dans la construction de bateaux de plaisance, mais aussi des difficultés des sous-traitants de la filière automobile et de l'assembleur de cycles Planet'Fun à Périgny. L'emploi industriel est fortement concentré dans la CdA, puisque 92 % de ces emplois sont localisés à La Rochelle, Périgny et Aytré. La zone d'activités économiques de Périgny rassemble 2 490 emplois industriels fin 2012 : c'est la plus importante zone industrielle de la CdA, malgré la fermeture annoncée de Delphi (équipementier automobile). Bien qu'industrielle, la zone de Périgny (6 640 emplois au total) présente un champ d'activités bien plus large, avec notamment 3 000 emplois de tertiaire marchand, dont près d'un tiers pour la plateforme téléphonique Sitel.

2 Un emploi salarié sur cinq dans le centre-ville de La Rochelle

Caractéristiques des principales zones de concentration de l'emploi

Zones à concentration d'emplois	Nombre total d'emplois salariés (hors agriculture)	en nombre d'emplois salariés				
		Tertiaire non marchand	Tertiaire marchand		Industrie	Construction
			Hors commerce	Commerce		
La Rochelle - centre - ville	12 550	7 300	3 600	1 190	410	50
Périgny - ZI	6 640	600	2 090	910	2 490	550
La Rochelle - Les Minimes	4 840	2 240	1 960	300	240	100
Aytré - Belle Aire	2 830	110	560	690	950	520
Puilboreau - Beaulieu	2 710	20	780	1 820	30	60
La Rochelle - Chef de Baie	2 130	100	460	150	1 260	160
La Rochelle - La Pallice	1 490	250	910	190	60	80
Aytré - Alstom	1 400	0	0	0	1 400	0
La Rochelle - Laleu	1 270	290	590	80	160	150
La Rochelle - La Genette	1 120	720	380	10	10	0
Lagord - Greffières	1 120	120	500	120	230	150
La Rochelle - Marius Lacroix	1 100	1 100	0	0	0	0
Angoulins - Fourneaux	970	0	170	770	20	10
Lagord - Fief Rose	600	90	140	320	0	50
Sainte-Soulle - Atlanparc	410	0	130	60	80	140
Total des zones à concentration d'emplois	41 180	12 940	12 270	6 610	7 340	2 020
Reste de la CdA	22 700	9 740	6 050	3 060	1 490	2 360
Total CdA de La Rochelle	63 880	22 680	18 320	9 670	8 830	4 380

Lecture : fin 2012, 12 550 salariés travaillent dans un établissement du centre-ville de La Rochelle. Seuls les effectifs salariés localisés sont comptabilisés. Remarque : les données Clap millésimées 2012 sont les dernières données géolocalisées, et par conséquent utilisables à l'échelon infracommunal.

Sources : Insee, Clap 2012, Sirene 2013, travail de partenariat Insee - CdA La Rochelle

Dans la CdA, l'industrie agroalimentaire est aussi bien présente (1 480 emplois fin 2012), principalement implantée à Périgny (Léa Nature, Merling), Aytré – Belle Aire (Senoble) et La Rochelle – Chef de Baie (Atlantique Alimentaire). L'agglomération est aussi riche d'autres spécialités industrielles, comme la fabrication de prothèses oculaires (Carl Zeiss Méditec à Périgny) ou la chimie (Solvay à La Rochelle – Chef de Baie). La zone rochelaise de Chef de Baie, qui englobe les pôles Agrocéan et Technocéan, est très spécifique puisque trois emplois sur cinq sont industriels.

De nouvelles opportunités économiques à Lagord

Parmi les autres zones à forte concentration d'emplois, Aytré – Belle Aire (2 830 emplois) se distingue par sa grande diversité d'activités (industrie, services, construction, commerce) : c'est la ZAE la plus mixte de la CdA. La zone d'activités des Greffières (1 120 emplois), à Lagord, est aussi diversifiée, malgré une présence importante des services aux entreprises (28 % des emplois). Cette zone va prochainement s'agrandir avec la construction du futur siège régional du Crédit Agricole et au développement du pôle Atlantech : ce parc d'activités « zéro carbone » est destiné à des entreprises des domaines de l'éco-construction et de la production d'énergie renouvelable, ainsi qu'à des activités d'enseignement (université, centre de formation d'apprentis).

L'offre commerciale, de masse ou de proximité, est adaptée

Trois zones d'activités à dominante commerciale complètent l'offre d'emplois au sein de l'agglomération. La plus importante est Puilboreau – Beaulieu, située au nœud des deux principaux axes routiers : cette zone rassemble 2 710 emplois salariés, dont les deux tiers dans le commerce. La zone des Fourneaux à Angoulins est quasi-exclusivement commerciale, avec 770 emplois de commerce pour 970 emplois au total : elle alimente le sud de la CdA et au-delà. La zone du Fief Rose à Lagord, plus récente, emploie 320 salariés dans le commerce pour un total de 600 emplois. Le centre-ville reste cependant, en nombre d'emplois, la 2^e plus grande « zone commerciale » de la CdA. Par ailleurs, le commerce est aussi présent dans les autres grandes zones d'activités (Périgny et Aytré). Avec 5,8 emplois de commerce pour 100 habitants, la CdA est cependant moins bien dotée que le référentiel (6,1). Afin de couvrir au mieux les besoins de la population et de limiter les déplacements en voiture, l'offre du grand commerce est complétée par une offre de proximité cohérente. Dans la CdA, en 2013, plus des trois quarts de la population habitent à moins de 500m d'une boulangerie, d'une supérette, d'une épicerie, d'un supermarché ou d'un hypermarché ; néanmoins, 8 % des résidents doivent parcourir plus d'un kilomètre pour accéder à l'un de ces équipements (figure 3).

La couverture du territoire en équipements et services de la vie courante est adaptée

Dans la CdA, la localisation des principaux équipements et services de la vie courante semble cohérente, compte tenu de la répartition de la population. Pour un panier d'équipements de santé, commerces et services publics de proximité (*méthodologie*), les communes de La Rochelle et de sa 1^{re} couronne sont mieux équipées que le reste de l'agglomération, avec 7,9 équipements pour 1 000 habitants (contre 6,6 en moyenne dans les autres communes de la CdA). Selon cet indicateur, les trois communes les moins équipées sont Yves, commune sans centralité marquée, Montroy, plus petite commune de la CdA (avec moins de 700 habitants) et Clavette, commune à essor démographique récent. Ces deux dernières peuvent profiter d'une bonne couverture de La Jarrie, commune voisine.

Pont-Neuf est moins bien doté en services publics de proximité

Les enjeux en termes d'équipements sont, en particulier, prononcés dans les quartiers relevant de la politique de la ville, où la densité de population est importante et les résidents souvent moins motorisés. Les quartiers de la géographie prioritaire rochelaise (Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Port-Neuf), davantage exposés à la précarité de l'emploi et au chômage, sont situés en proximité directe de zones à forte concentration d'emploi (Laleu, La Pallice,

3 Un habitant sur deux a un médecin généraliste et une pharmacie à moins de 500m de chez lui

Accessibilité aux principaux équipements et services de la vie courante(*)

Équipements ou services		Part (en %) de la population habitant à ...			
		Moins de 200m	Entre 200m et 500m	Entre 500m et 1km	Plus de 1km
Santé	Médecin généraliste et pharmacien	12	38	32	18
	Au moins un des équipements du panier «santé»	41	38	11	10
	Boulangerie	24	42	21	13
Commerces	Supérette, épicerie, supermarché ou hypermarché	15	25	18	42
	Au moins un des équipements du panier «commerces»	39	39	15	7
Services publics	Au moins un des équipements du panier «services publics»	31	45	18	6
		Part (en %) de la population de 0 à 10 ans habitant à ...			
		Moins de 200m	Entre 200m et 500m	Entre 500m et 1km	Plus de 1km
Services publics pour l'enfance	École maternelle, école élémentaire ou regroupement pédagogique intercommunal	13	33	28	26
		Part (en %) de demandeurs d'emploi en fin de mois (toute catégories) habitant à ..			
		Moins de 200m	Entre 200m et 500m	Entre 500m et 1km	Plus de 1km
Services publics pour l'emploi	Agence, relais, permanence Pôle Emploi, point emploi de quartier ou mission locale	7	17	20	56

(*) voir définitions

Lecture : 10 % des résidents de la CdA ne disposent d'aucun équipement du panier «santé» à moins d'1 km de chez eux ; 46 % (13 % + 33 %) des enfants de 0 à 10 ans habitent à moins de 500 m d'une école.

Source : Recensement de la population 2011, BPE 2013, Sirene 2013, Pôle Emploi 2015, CCI La Rochelle, CdA La Rochelle, travail de partenariat Insee - CdA La Rochelle

Périgny ou Chef de Baie). La question de l'accessibilité à l'emploi n'est donc pas que géographique ; elle est davantage liée à d'autres facteurs tels que le manque de diplôme ou de qualification requis.

Ces quartiers « en difficulté » concentrent les personnes en recherche d'emploi. Dans la CdA, les services publics pour l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale...) sont présents dans tous les quartiers prioritaires, à l'exception de Port-Neuf. Ce quartier est cependant le moins peuplé des quartiers de la politique de la ville, et n'a intégré la géographie prioritaire que lors de sa refonte en 2015. Les familles avec enfants, parfois monoparentales, sont aussi nombreuses dans ces quartiers : mais les équipements pour l'enfance (écoles, crèches et centres de loisirs) sont présents dans chacun des trois quartiers prioritaires.

L'offre de soins de santé est bonne

Compte tenu du profil âgé et vieillissant de sa population, l'accessibilité aux soins de santé est une question importante pour l'agglomération. Le territoire est bien pourvu en médecins généralistes, avec 13,1 praticiens pour 10 000 habitants (contre 12,0 dans le référentiel). En 2013, 23 communes de la CdA accueillent au moins un médecin ou un kiné ; les autres communes sont situées à proximité des équipements des communes voisines. Les secteurs les plus âgés de l'agglomération (par exemple Châtelailon-Plage) figurent souvent parmi les mieux équipés. Dans la CdA, neuf habitants sur dix disposent d'un professionnel de santé (médecin généraliste, pharmacien, kinésithérapeute ou dentiste) à

moins d'un kilomètre de leur domicile. La proximité des médecins généralistes et des pharmacies est importante, compte tenu de leur complémentarité : dans la CdA, la moitié de la population peut trouver ces deux types d'équipements à moins de 500 mètres de son domicile. L'offre de spécialistes de santé est principalement partagée entre La Rochelle (centre hospitalier et clinique du Mail) et Puilboreau (clinique de l'Atlantique), mais le développement depuis 2012 du visiopôle de Lagord, au rayonnement régional, diversifie cette offre. Le vieillissement marqué de la population rochelaise profite à l'emploi, notamment dans le secteur de la santé et de l'action sociale (*pour en savoir plus*). ■

Méthodologie :

Zones de concentration de l'emploi :

Les principales zones de concentration de l'emploi ont été déterminées grâce à la mise en commun de données de l'Insee et de la CdA. Elles ont été construites selon une double logique : une logique comptable, à l'aide de données d'emploi salarié géolocalisé sur un carroyage de 100m de côté, et une logique opérationnelle, à l'aide des tracés des zones d'activités économiques référencées par la CdA. Les zones ont aussi été ajustées de façon à répondre à une pertinence géographique.

Ont été retenues uniquement les zones de **plus de 700 emplois salariés** (pour la commune de La Rochelle), ou **plus de 350 emplois salariés** (pour les autres communes de la CdA).

Paniers d'équipements :

Trois paniers d'équipements ont été constitués conjointement entre l'Insee et la CdA, dans les domaines de la **santé**, des **commerces** et des **services publics**. Ils répondent à une logique de proximité et d'usage potentiellement régulier.

Le panier « santé » comprend les équipements suivants : médecin généraliste ; pharmacie ; kiné ; chirurgien-dentiste.

Le panier « commerces » comprend les équipements suivants : supérette, épicerie, supermarché ou hypermarché ; boulangerie ; boucherie-charcuterie ; poissonnerie ; bar-tabac-presse ; marché.

Le panier « services publics » comprend les équipements suivants : Pôle Emploi (agence ou permanence), point emploi de quartier ou mission locale de l'emploi ; La Poste (bureau, relais ou agence communale) ; école (maternelle, élémentaire ou regroupement pédagogique intercommunal) ; crèche ; centre de loisirs ; médiathèque.

Référentiel :

Un **référentiel** d'agglomérations comparables à la CdA a été construit à partir de plusieurs critères tels que l'appartenance à une région « attractive » du sud ou de l'ouest de la France, la taille de l'agglomération et la taille de sa « commune-centre ».

Il regroupe 17 communautés d'agglomérations (CA) : CdA de La Rochelle, La Rochelle-sur-Yon Agglomération, CA de Laval, CA de Béziers Méditerranée, Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor, CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, CA du Niortais, Agglomération Côte Basque Adour, CA Chambéry Métropole, Vannes Agglomération, CA Grand Poitiers, CA d'Annecy, CA Pau-Pyrénées, Lorient Agglomération, CA Limoges Métropole, CA Nîmes Métropole et CA Perpignan Méditerranée.

Le mot de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

En réalisant ce second volet (*pour en savoir plus*), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle saisit l'opportunité d'approfondir ses connaissances pour accompagner le travail de réflexion engagé autour de son projet de territoire.

Parmi les principaux résultats, on retient que l'agglomération est un pôle d'emploi important. La diversité de son tissu économique est un atout pour faire face aux enjeux du développement. Cependant, les actifs habitent également dans les espaces périurbains éloignés des zones concentrant les emplois. Les orientations en matière d'aménagement de l'espace conforteront la présence du bon niveau constaté d'équipements et de services de proximité essentiels à la qualité du cadre de vie.

Jean-François Fountaine,

Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Définitions :

Le **tertiaire marchand** (ou **services marchands**) englobe les activités référencées par les codes G à N et R à U de la **nomenclature agrégée** en 21 postes. Le **tertiaire non marchand** (ou **services non marchands**) désigne les activités référencées par les codes O, P et Q. L'**industrie** désigne les activités référencées par les codes B, C, D et E.

Une **zone d'activités économiques** (ou **ZAE**) est un site réservé à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné. Ces zones sont définies, aménagées et gérées par la collectivité territoriale à laquelle appartient le territoire d'implantation.

Insee Aquitaine-Limousin-
Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Boris Simon

ISSN : en cours (version papier)

ISSN : 2492-6876 (version numérique)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- L'observatoire de l'agglomération de La Rochelle, «Portrait de l'emploi de l'agglomération de La Rochelle», *Les cahiers n° 2, mai 2016*.
- Bertaux F., «Du carreau à l'agglomération, une vision synthétique des populations rochelaises», *Insee Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes n° 15, mars 2016*.
- Dick A.M., Giraud A., «En Charente-Maritime, des dynamismes qui renforcent la diversité des territoires et leurs indépendances», *Insee Analyses Poitou-Charentes n° 6, novembre 2014*.

